L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 24 NOVEMBRE 1847.

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE, No. 81 rue de Chartres, et No. 13 rue du Camp.

NOUVELLE-ORLEANS MERCREDI MATIN, 24 NOVEMBRE.

La Chronique.—Sous ce titre, plusieurs jeunes gens d'esprit et de talent qui se servent, provisoirement sans doute, du nom de leur imprimeur, Meridier & Co., vont publier, à partir du 1er dimanche de décembre, une feuille hebdomadaire, rédigée exclusivement en français. Elle sera tout à la fois politique et littéraire: neutre en politique, elle sera en littérature pour le parti du bon goût. Si nos renseignements ne nous trompent point, la *Chronique* aura pour principaux rédacteurs un jeune homme dont le talent s'est parfois déployé dans l'*Abeille*, sans que sa modestie ait voulu trahir l'incognito; un critique qui, sous le pseudonyme "d'Anti-Tanarion", a obtenu un succès si franc et si général; puis le spirituel auteur des *Esquisses Locales*, sans compter quelques autres que nous ne connaissons point et qui contribueront à donner à cette nouvelle feuille une variété des plus attrayantes. Ajoutez à ces mérites un autre qui n'est pas moins précieux: la *Chronique* ne sera point une de ces feuilles éphémères, comme nous en avons tant vues, pauvres feuilles étiolées qui naissent à l'hiver pour mourir avant le printemps. Son existence est assurée à l'avance pour une année au moins, et pour peu que le public lui verse un peu la rosée de sa faveur, elle croîtra et multipliera; c'est à dire qu'elle paraîtra, suivant le succès, deux fois, trois fois par semaine, puis enfin quotidiennement.

DERNIERES NOUVELLES DE MEXICO.

Le vapeur *Habana* est arrivé ici vers minuit, de Vera Cruz, d'où il était parti le 18. Nous n'avons pu nous procurer aucune gazette (celle de Vera Cruz avait été suspendue); mais nous apprenons verbalement par les officiers qui sont arrivés à bord de ce navire, que tout était tranquille à Mexico, au 8 novembre. Au nombre des officiers qui reviennent du Mexique, se trouvent les généraux Quitman, Shields, et le chirurgien-major Lawson.

Colonels—Harney, Garland, Andrews, Morgan, Ramsey, Burnett, et le chirurgien Harney de l'armée des E. U.

Majors—Smith, Wade, Bonneville, Loring, Ark-Vol, Bennett et Dykeman. En outre, 11 capitaines et 32 lieutenants. Mr G. Kendall, un des rédacteurs du *Picayune*, vient également de Mexico.

Hymne à Pie IX.—Cet hymne qui jouit en Italie d'une immense popularité, vient de paraître à la Nouvelle Orléans, où il est appelé aussi à obtenir un grand succès, car la musique en est fort belle et les sentiments qu'il exprime rencontrent parmi nous les plus vives sympathies. Les exemplaires de l'*Hymne de Pie IX* sont ornés d'un portrait qu'on dit fort ressemblant et qui a été lithographié d'après une peinture faite à Rome par F. Barras. Nous supposons que l'*Hymne de Pie IX* se trouvera, non seulement chez l'Editeur, mais encore chez les principaux libraires et marchands de musique de la ville.

Resaca de la Palma.—Le grand tableau de MM. A. de Chatillon et Devoie travaillé avec tant d'ardeur depuis plusieurs mois, va être enfin livré à la juste curiosité du public. Il sera exposé dans une vaste salle, située rue St. Charles, 25, et nous sommes certains que les [illegible] s'empresseront d'en prendre la route. Nous essaierons prochainement une appréciation de cette œuvre de MM. Chatillon et Devoie [illegible]. Outre sa valeur artistique, [illegible] de succès universel.

Catastrophe.—Le [illegible] du bateau à vapeur *Princess* [illegible] *Tempest* et *Talisman* se sont heurtés [illegible]. Le [illegible] *Princess* assure que cent à cent vingt personnes ont été noyées. Espérons que la catastrophe ne sera pas aussi terrible.

MLLE BLANGY.

L'apparition de Mlle Blangy à la salle d'Orléans a provoqué de nouvelles appréciations de son talent. Tous ceux qui avaient déjà vu la ravissante danseuse, l'ont retrouvée avec un plaisir [illegible].

Le talent de Mlle Blangy n'est pas un de ceux qui vous saisissent violemment, qui vous prennent d'assaut tout d'abord; il n'a point ce caractère orageux qui passionne les masses du premier coup [illegible] la chaleur, l'élégance, la suavité, l'expression; et ces qualités ne produisent pas toujours leur effet à première vue, elles peuvent ne pas frapper immédiatement certaines organisations, mais peu à peu elles se révèlent d'une façon continue, et elles charment insensiblement les plus rebelles, et l'admiration qu'elles excitent, pour avoir été moins soudaine, pour avoir fait moins bruyamment explosion, n'en est pas moins vive ni profonde. Partout même elle est plus durable que l'autre, et ce qui s'est passé pour Mlle Blangy dans son premier séjour ici en est une preuve convaincante. Les nombreuses représentations qu'elle a données, ont, jusqu'à la dernière, attiré la foule, qui ne l'a laissée partir qu'à regret. Il y a bien peu de talents qui aient pu soutenir une aussi longue épreuve. Mlle Blangy en est sortie triomphante!

Il ne saurait manquer d'en être de même cette saison, si toutefois *Giselle* nous en donne le temps et ne s'envole pas trop vite. Elle gagnera de proche en proche tout le monde; et déjà la propagande a commencé; car des spectateurs qui étaient restés un peu froids à la première représentation, se sont émus à la seconde; ils ont applaudi avec transport, nous dirions volontiers avec fureur, le *Bolero* qui termine l'*Illusion d'un Peintre*, de sorte que l'artiste a dû le redire: ce pas si nerveusement et si voluptueusement accentué. Le *crescendo* ne s'arrêtera pas là, soyez en sûrs, et pour vous en convaincre, allez voir ce qu'il deviendra demain soir, quand Mlle Blangy dansera aux accents de la mélodieuse musique de *Robert le Diable*.

L. D.

NOTRE ARMÉE AU MEXIQUE.

L'*Union* continue la publication des dépêches officielles venues de l'armée; et nous ne négligerons pas ces nouveaux documents. Mais en attendant que nous en puissions faire usage, il est un point que nous voulons signaler immédiatement, c'est un passage par lequel le général Scott conclut sa dépêche du 18 septembre:

"Cette armée a été peu à peu dégoûtée que surprise de voir que, par la malveillance évidente de certains individus, son nombre a été généralement presque toujours exagéré dans les feuilles publiques. Cette exagération a commencé à Washington même.

"Laissant, comme nous le craignons tous, des garnisons insuffisantes à Vera-Cruz, à Perote et à Puebla, avec des hôpitaux considérables, et [illegible] bien malgré nous, [illegible] d'abandonner Jalapa, nous quittâmes Puebla et nous nous mîmes en marche [illegible] 10 août avec un total de 10,738 hommes. Ce chiffre comprend la garnison de Jalapa et les 2,429 hommes amenés le 6 août par le brigadier général Pierce.

"A Contreras, à Churubusco, &c., (20 août) nous n'avions sur le champ de bataille que 8,497 hommes, déduction faite de la garnison de San-Augustin, notre dépôt général et des tués ou blessés des journées précédentes. A Molino del Rey, 8 septembre, trois brigades seulement, avec quelque artillerie et quelque cavalerie, formant en tout 3,251 hommes, se trouvaient engagés. Dans les deux journées du 12 et du 13 septembre, toutes nos forces d'opération, après avoir déduit les tués, les blessés et les malades, ainsi que la garnison de Mixcoac, devenu notre quartier général, ne s'élevaient qu'à 7,180 hommes, enfin, après réduction de la nouvelle garnison de Chapultepec ainsi que des tués et blessés des deux journées, nous prîmes possession de Mexico le 14 septembre avec moins de 6,000 hommes! Et je puis affirmer, sur les preuves les plus nombreuses et les plus authentiques, que dans ces divers engagements nous avons toujours eu à lutter contre des forces trois ou quatre fois au moins plus grandes que les nôtres; quelquefois même la disproportion était plus considérable.

"Je récapitule nos pertes depuis notre arrivée dans la vallée de Mexico:

Août, 19 et 20. *Tués*, 137, dont 14 officiers; *blessés*, 877, dont 62 officiers; *absents*, probablement tués, 38. *Total* 1,052.

Septembre, 8. *Tués*, 116, dont 9 officiers; *blessés*, 665, dont 49 officiers; *absents*, 18. Total 789.

Septembre, 12, 13 et 14. *Tués*, 130, dont 10 officiers; *blessés*, 703, dont 68 officiers; *absents*, 29. *Total* 862.

Total général de nos pertes, 2,703, dont 383 officiers.

"Les faibles forces dont je disposais, ont battu, dans ces différentes rencontres, et sous les murs même de la capitale, toute l'armée mexicaine qui, au début, se composait de quelques trente mille hommes et qui se plaçait toujours dans d'excellentes positions, derrière des retranchements, ou des abris encore plus formidables que lui offraient la nature ou l'art. Elles ont tué ou blessé plus de 7,000 hommes, officiers ou soldats; fait 3,730 prisonniers, dont le septième est composé d'officiers sur lesquels on compte 13 généraux, dont trois ont été présidents de la république; capturé plus de vingt drapeaux, 75 pièces d'artillerie de campagne, 57 pièces de canons, 20,000 armes de différente espèce, sans compter une quantité considérable de boulets, bombes, poudre, &c.

"De cet ennemi naguères si formidable par son nombre, son organisation, son artillerie, &c. environ vingt mille se sont dispersés en ne laissant que trois débris qui tiennent encore la campagne. Le plus important compte 2,500 hommes environ. Ils errent dans différentes directions, sans magasins, sans argent; et vivent aux dépens de la population."

Ce résumé si concis donne une idée bien vive des prodiges de valeur, d'habileté, d'énergie que nos troupes ont dû accomplir pour être sans cesse victorieuses; et de plus il fait justice des exagérations que l'organe officiel et les feuilles à la suite ont plus d'une fois commises, lorsqu'il s'agissait des forces dont pouvait disposer le général Scott.

Dépenses de la guerre.—On avait évalué à soixante-douze millions les dépenses probables de la guerre pour l'année qui va suivre; le correspondant qui écrit de Washington au Courier de Charleston, dit que ces évaluations ont été réduites à soixante millions. "Le département du quartier-maître lui seul avait demandé plus de vingt-sept millions, on l'a réduit à treize. Le Président et le secrétaire Marcy veillent à ce que toutes les parties du budget militaire présentent les plus petits chiffres possible. Le Message présentera la situation financière sous un aspect des plus favorables; mais il est probable qu'avant la fin de la prochaine session, il faudra avoir recours à un emprunt de trente six millions.

M. Victorin.—Cet habile comédien qui a laissé de fort bons souvenirs dans la mémoire des amateurs de théâtre, s'est chargé parfois cette de raviver ces souvenirs par quelques rares apparitions. Nous avons, à ce propos, entendu bon nombre d'appréciateurs de son talent regretter qu'il ne fût pas mis à même de l'utiliser. Il serait en effet à souhaiter que l'on pût revoir sur une scène digne de lui un artiste qui possède assez d'intelligence comique pour se rendre fort utile, même dans une troupe déjà complète.

Chronique Locale.

Première Cour de District.—Plusieurs affaires de vol et de voies de fait y ont été jugées hier; il nous a été impossible de recueillir les noms de ceux qui ont été déclarés coupables par le jury. Le greffier paraissait trop occupé pour nous soumettre les papiers ou nous donner une note, et nous n'avons pas eu le temps de retourner à la Cour.

Recorder Baldwin.—James McLane, dit Waterman, a été arrêté avant-hier, par la police de la 2de Municipalité, sur la dénonciation d'un officier de police arrivé du Missouri. McLane est, il paraît, l'auteur de plusieurs vols commis dans le comté de Lucas, au Missouri.

M. Gabriel Boyer a dans la seconde Municipalité, une maison située rue Tchoupitoulas, entre St-Joseph et Julie. Ses locataires sont des Irlandais. Voulant faire réparer sa maison, il a donné avis à ceux-ci de la quitter. Mais [illegible] qu'ils ne s'en iraient rien. M. Boyer [illegible] devant le recorder d'une plainte [illegible] ces locataires [illegible] trop récalcitrants. Un mandat d'arrêt a été décerné contre eux; la police les a [illegible] hier.

Recorder Seuzeneau.—M. H. Schroder a dénoncé hier au recorder Seuzeneau le nommé Bernard Courtoux comme l'auteur du vol commis chez lui, pendant, il y a environ trois mois. Un mandat d'arrêt a été décerné contre Courtoux.

Vol avec effraction.—Avant-hier au soir, vers 9 heures, un individu nommé John Brown a enfoncé la porte du café de M. Xavier Bardon, rue St Philippe, entre Condé et Vieille Levée. S'étant de la sorte introduit dans l'établissement, il s'est emparé d'une montre d'or placée sur un bureau et d'une somme de quatre piastres laissée dans les poches d'un vêtement. Cependant, M. Bardon, réveillé par le bruit, s'est précipité sur le voleur et l'a arrêté. Ce dernier comparaissait hier devant le recorder par interim Baribe, qui l'a renvoyé par devant la première Cour de district. Le cautionnement fourni par l'accusé, pour sa mise en liberté provisoire, a été fixé à $1,000.

Suicide.—Lundi matin, vers 11 heures, un individu dont on ne connaît pas encore le nom, s'est présenté à M. Manuel Cortès, batelier de l'autre bord du fleuve, et après s'être entretenu quelques instants avec lui, s'est interrompu brusquement pour le prier de le traverser. Il lui offrit une demi-piastre. M. Cortès y a consenti. Arrivé de ce côté-ci du fleuve, il a voulu traverser de nouveau, en offrant un nouveau salaire. On était au milieu du fleuve, lorsque l'inconnu a ôté tranquillement sa veste et son gilet, s'est précipité à l'eau et a disparu. La manie du suicide semble nous gagner: nous en avons constaté plusieurs depuis quelques semaines.

Vol.—Lundi soir, des voleurs se sont introduits chez M. Jack Smith, rue Moreau, près de la rue du Port, et ont enlevé des bijoux pour une somme de six cents piastres. La police est à la recherche de ces malfaiteurs.

Conseil de la Municipalité No. 2.—Le Conseil s'est réuni hier soir sous la présidence du recorder Baldwin.

D'après le rapport hebdomadaire du trésorier, les recettes de la semaine se sont élevées à la somme de $8,840 61; les dépenses à $8,727 60; ce qui laisse une balance dans le trésor municipal de $113 01.

Le secrétaire donne lecture d'un message du maire, transmettant au Conseil un compte du shérif Lewis, relatif aux dépenses de la dernière élection. La proportion de cette Municipalité se monte à $1,667 75. Le Conseil réfère ce compte au comité des finances.

On lit ensuite une lettre de M. W. B. Thompson, voyer de la Municipalité, transmettant sa résignation. Elle est acceptée, et le Conseil procède immédiatement à l'élection d'un voyer. M. Dunbar est élu à l'unanimité au premier tour de scrutin.

Une lettre des éditeurs du journal le "Picayune", est lue au Conseil. Ces messieurs demandent la permission de transporter leur presse à vapeur de la rue du Camp à la rue Tchoupitoulas. Leurs demandes sont accordées.

On discute ensuite la résolution de M. Howard, qui prohibe le combat des taureaux dans les limites de cette Municipalité.

Une longue discussion s'engage sur cette résolution. Pendant les quelques remarques de M. Howard, ce membre a dit que la 3e Municipalité, en permettant dans ses limites le combat de taureaux, était en arrière de la civilisation.

M. Davern, au contraire, ne voit aucune utilité de passer cette résolution, attendu qu'il n'existe pas dans les limites de cette Municipalité des combats de taureaux. Il propose donc que cette résolution soit indéfiniment déposée sur le bureau; mais cette proposition est rejetée. La résolution primitive de M. Howard est ensuite mise aux voix et adoptée.

Après avoir délibéré sur d'autres mesures de peu d'importance, le Conseil s'ajourne.

Mme Restell.—Cette femme d'une si triste célébrité en a appelé du jugement qui la condamne en première instance; et elle demandait tout récemment, par l'intermédiaire de son avocat, à être mise en liberté sous un writ d'habeas corpus, en attendant la décision de la Cour Suprême. Le juge devant lequel cette demande a été portée, n'a pas cru devoir y faire droit; et la Restell restera aux Tombes jusqu'au moment où la Cour Suprême aura prononcé sur la valeur de son appel.

Vermont.—L'honorable Benjamin Swift, de St-Albans, qui fut de 1829 à 1833 le représentant au Congrès du District Nord-Est de Vermont et qui plus tard servit comme sénateur des Etats-Unis, est mort le 11 courant, d'une attaque d'apoplexie. C'est une perte pour l'Etat auquel il appartenait.

POLITIQUE ETRANGERE.

1830 et 1847.—Voici comment le *Siècle* du 23 octobre s'exprime au sujet de la saisie dont le *National* vient d'être frappé.

Le gouvernement actuel s'étant placé, vis-à-vis du pays, exactement dans la même situation que le gouvernement qu'il a remplacé, il est naturel que les incidens qui ont marqué la fin de la restauration se reproduisent aujourd'hui. Le trait le plus caractéristique de la guerre opiniâtre faite par le vieux parti de l'émigration aux idées et aux sentimens de la France nouvelle, c'est l'acharnement des poursuites contre la presse. Faut-il s'étonner que ces procès recommencent, et qu'ils recommencent, non pas, comme dans les années de troubles et d'insurrection, pour repousser une agression en quelque sorte directe et armée, mais pour étouffer des opinions, des doctrines.

Nous avons vu, il y a quelque temps, cinq journaux saisis à la fois pour avoir exprimé avec trop peu de retenue l'indignation que faisaient naître dans toutes les âmes généreuses les crimes et les scandales qui venaient coup sur coup d'épouvanter la société. Le jury, s'attachant à quelques expressions en appréciant la tendance de deux de ces journaux, la *Gazette* et la *Réforme*, avec des préventions qu'il [illegible] écarter, tandis que le ministère public avait grand soin de les réveiller au contraire; le jury, disons-nous, dans son omnipotence [illegible], même quand elle s'égare, a décidé [illegible] de ces deux journaux. Un pareil [illegible] donné à un pouvoir impopulaire, ne pouvait être perdu. Aussi le *National*, à son tour, vient-il d'être saisi à la poste et dans ses bureaux, sans que cette mesure puisse s'expliquer par une provocation, par aucune explosion violente. C'est probablement une discussion de principes engagée avec nous, soutenue de part et d'autre sans emportement ni passion, qui a donné lieu à la saisie du *National*. Quel noble encouragement pour les hommes voués par leurs convictions à la défense de la charte!

Puis le même journal ajoute un peu plus loin:

Quant aux doctrines qu'on voudrait anéantir, ce ne sont ni les persécutions, ni les emprisonnements, ni les amendes, qui les empêcheront de survivre. Les échafauds même, pas plus ceux de la terreur que ceux des rois absolus, n'ont supprimé aucune idée.

Les hommes d'Etat, les magistrats et les rois ne comprendront-ils jamais une vérité que connaissent les poëtes! Il y a longtemps que Milton a écrit:

"Celui qui veut bannir les idées de son royaume ressemble à un jardinier, qui, pour empêcher les oiseaux de venir dans son jardin, irait le fermer avec des palissades. *Les idées ont des ailes*, et il n'est aucune poudre pour les abattre."

Pie IX et le clergé Français.—M. le cardinal de Bonald est du nombre des prélats qui ont le bon esprit de penser que les sentimens libéraux de Pie IX se concilient parfaitement avec les devoirs du chef de l'Eglise. A l'exemple de l'archevêque de Paris, il vient de prescrire dans son diocèse des prières pour le succès de la mission du pontife romain.

M. de Bonald donne à la politique de Pie IX une adhésion sans réserve.

"Loin de repousser, dit-il, les améliorations introduites par les temps modernes, il (le pape) appelle ses enfants à en jouir comme les autres peuples, et par de sages mesures combat la paresse et la misère, qui ne peuvent engendrer dans un Etat que le trouble et la ruine. Aussi les populations reconnaissantes bénissent les sages et pacifiques réformes entreprises par le chef de l'Eglise, et pleines de confiance s'abandonnent, calmes et dociles, à la direction de celui qui, malgré sa faiblesse, peut encore remuer le monde sans provoquer ni craindre les agressions d'aucune part. Elles savent que le successeur de Pierre peut pour la liberté véritable et chrétienne, ce que ne pourront jamais pour elles les puissances qui mettent tout leur espoir dans le nombre de leurs soldats, dans les foudres de leur artillerie et dans l'habileté de leur politique."

M. de Bonald ne se contente pas de louer le pape et d'ordonner des prières pour lui, il lui promet son concours et celui de tout le clergé. Puisse-t-il ne pas se tromper! Il proteste que le clergé s'associe à la pensée *féconde et souverainement libérale de Pie IX*.

"Il contemple, continue le mandement, avec un légitime orgueil et une joie sincère, la lutte glorieuse de son auguste chef contre tous les abus; contre la pusillanimité des uns et les encouragements perfides des autres; contre la timidité qui recule devant tous les obstacles, et l'audace qui veut tout tenter."

(*Siècle du 22 octobre.*)

Une plaisanterie magnétique.—Le magnétisme est de mode. On en use beaucoup, n'en abuse-t-on pas?—L'autre jeudi, dit le *Corsaire* de Paris du 23 octobre, on vit monter dans un wagon du chemin de Versailles pour venir à Paris une jeune fille—allure de femme de chambre qu'avait accompagnée jusqu'à l'embarcadère; un monsieur—tournure d'intendant. Tout deux, en venant, avaient il paraît, causé magnétisme, et causaient encore au moment où elle prenait son billet, la jeune fille disait—"moi je suis très facile à endormir." Un jeune homme qui partait aussi pour Paris ouït cette parole imprudente dans une poche de sa mémoire et vint s'asseoir dans le wagon en face de la présumée femme de chambre. Il laissa le convoi partir, puis, bientôt, sans aucune passe il se donna le plaisir d'endormir sa voisine. Celle-ci céda en effet assez promptement au sommeil. En arrivant à Paris, le magnétiseur sortit le premier du wagon et courut à ses affaires. La jeune fille dormait très bien.—Allons, mademoiselle descendez, dit un employé, vous êtes arrivée. Le silence seul répondit à l'injonction.—Mademoiselle je vous assure que vous devez descendre!—La demoiselle dormait [illegible].—Mademoiselle! reprit l'employé offensé,... puis, il s'écria—mais, mon Dieu! elle est évanouie!... Et il la transporta dans une salle. Là, rien ne put la tirer de son état mystérieux, car personne ne savait écarter les fluides, qui, unis absorbent dans le sommeil.

On dit que la dormeuse est encore au chemin de fer, attendant un magnétiseur démagnétisant; et l'administration demande un galant chevalier pour réveiller cette Belle au débarcadère dormant.

La meilleure robe.—M. Paul Th..., riche maître de forges de l'Aveyron, a un jeune fils qui lui témoigna tout dernièrement le désir d'étudier le droit. L'industriel écrivit aussitôt au néophyte une lettre pleine d'onction, dont nous détachons ce fragment:

"Mon ami, les mouches aiment et cherchent les plaies et les ulcères; les avocats, dans le cours de la vie même la plus paisible, désirent ardemment rencontrer sur leurs pas les querelles, l'assassinat, le vol, le viol, le testament par captation, le dol, le faux, la banqueroute, le bâtard, l'idiot, le prodigue, la femme adultère, l'usurier, et, en un mot, tous les vices sociaux.—*Conclusion*: En fait de robe, je te conseille de t'en tenir à la robe de chambre."

Les cartes en Russie.—Les nobles de Saint-Pétersbourg se plaignent qu'il n'y a pas en Russie... assez de jeux de cartes; aussi ont-ils adressé au gouvernement, qui en a le monopole, une pétition pressante tendant à ce qu'il en fasse fabriquer davantage. Au fait, la manufacture impériale de la capitale russe n'en produit que 14,400 jeux par jour; ce n'est pas là marcher avec le progrès.

FEUILLETON.

Mémoires d'un Médecin.

PAR ALEXANDRE DUMAS.

TROISIÈME PARTIE.

JOSEPH BALSAMO.

(*Voir l'Abeille du 14 au 25 oct. et du 1er nov.*)

XXXI.

Ou le lecteur retrouvera une de ses anciennes connaissances qu'il croyait perdue, et que peut-être il ne regrettait pas.

Le lecteur nous demandera sans doute pourquoi maître Flageot, qui va jouer un si majestueux rôle, était appelé procureur au lieu d'avocat; le lecteur ayant raison, nous ferons droit à sa requête.

Les vacances étaient depuis quelque temps rentrées aux parlements, et les avocats parlaient si peu que ce n'était pas la peine d'en parler.

Maître Flageot, prévoyant le moment où on ne plaiderait pas du tout, fit quelques arrangements avec maître Guildou, le procureur, qui lui céda étude et clientèle moyennant la somme de vingt-cinq mille livres une fois données. Voilà comment maître Flageot se trouve être procureur. Que si on nous demande maintenant comment il paya les vingt-cinq mille livres, nous répondrons que ce fut en épousant Mlle Marguerite, à qui cette somme échut en héritage vers la fin de l'année 1770, trois mois avant l'exil de M. de Choiseul.

Maître Flageot, depuis longtemps s'était fait remarquer par sa persévérance à tenir le parti de l'opposition. Une fois procureur, il redoubla de violence, et à cette violence gagna quelque célébrité. Ce fut cette célébrité, jointe à la publication d'un mémoire incendiaire sur le conflit de M. d'Aiguillon avec M. de la Chalotais, qui attira l'attention de M. Raffé, lequel avait besoin de se tenir au courant des affaires du parlement.

Mais, malgré sa dignité nouvelle et son importance croissante, maître Flageot ne quitta pas la rue du Petit-Lion-Saint-Sauveur. Il eût été trop cruel à Mlle Marguerite de ne pas s'entendre appeler Mme Flageot par les voisines, et de ne pas être respectée par les clercs de Me Guildou, passés au service du nouveau procureur.

On devine ce que M. de Richelieu souffrait en traversant Paris, le Paris nauséabond de cette zône, pour aborder à ce trou punais que l'édilité parisienne décorait du nom de rue.

Devant la porte de maître Flageot le carrosse de M. Richelieu fut arrêté par un autre carrosse, qui s'arrêtait aussi.

Le maréchal aperçut une coiffure de femme qui descendait de cette voiture, et comme ses soixante quinze ans ne l'avaient pas rebuté du métier de galant, il se hâta de plonger ses pieds dans la boue noire, pour aller offrir la main à cette dame qui descendait seule.

Mais, ce jour-là, le maréchal jouit de malheur; une jambe sèche et rugueuse, qui s'allongea sur le marche-pied, trahit une vieille femme. Un visage ridé, tanné sous une ligne de rouge, acheva de lui prouver que cette femme était non seulement vieille, mais décrépite.

Il n'y avait cependant pas à reculer, le maréchal avait fait le mouvement, et le mouvement avait été vu; d'ailleurs, M. de Richelieu n'était pas jeune. Cependant la plaideuse, car quelle femme à voiture fût venue en cette rue si elle n'eût été une plaideuse; cependant, disons-nous, la plaideuse n'avait point l'hésitation du duc; elle déposa avec un horrible sourire sa patte dans la main de Richelieu.

—J'ai vu cette figure-là quelque part, dit tout bas le maréchal.

Et tout haut:

—Est-ce que madame monte aussi chez maître Flageot? demanda-t-il.

—Oui, monsieur le duc, répliqua la vieille.

—Oh! j'ai l'honneur d'être connu de vous; madame, s'écria le duc, désagréablement surpris, en s'arrêtant sur le seuil de l'allée noire.

—Qui ne connaît M. le maréchal duc de Richelieu, fut-il répondu! il faudrait ne pas être femme.

—Cette guenon croit donc qu'elle est une femme, murmura le vainqueur de Mahon.

Et il salua le plus gracieusement du monde.

—Si j'osais demander à mon tour, ajouta-t-il, à qui j'ai l'honneur de parler?

—Je suis la comtesse de Béarn, votre servante, répondit la vieille en faisant une révérence de cour sur le plancher boueux de l'allée, à trois pouces d'une trappe de cave ouverte, dans laquelle le maréchal s'attendait méchamment à la voir disparaître à sa troisième plié.

—Enchanté, madame, ravi, dit-il, et je rends mille grâces au hasard; vous avez donc aussi des procès, madame la comtesse?

—Eh! monsieur le duc, je n'en ai qu'un; mais quel procès! Il n'est pas que vous n'en ayez ouï parler?

—Fort bien, fort bien; ce grand procès.... c'est vrai, pardon. Comment diable avais-je oublié cela.

—Contre les Saluces.

—Contre les Saluces, oui, madame la comtesse; ce procès sur lequel on a fait cette chanson....

—Une chanson?.... dit la vieille piquée, quelle chanson?

—Prenez garde, madame, il y a ici un renfoncement, dit le duc, qui vit que décidément la vieille ne se jetterait pas dans le trou; prenez la rampe.... c'est-à-dire la corde.

La vieille monta les premières marches. Le duc la suivit.

—Oui, une chanson assez drôle, dit-il.

—Une chanson assez drôle sur mon procès....

—Dame! je vous en fais juge.... Mais vous la connaissez peut-être?....

—Pas du tout.

—C'est sur l'air de la *Bourbonnaise*; il y est dit:

> Madame la comtesse,
> Faites-moi politesse,
> Je suis dans l'embarras.

C'est madame Dubarry qui parle, vous entendez.

—C'est impertinent pour elle ...

—Que voulez-vous, les chansonniers..., ils ne respectent rien. Dieux, que cette corde est grasse! Alors vous répondez ceci:

> Je suis vieille et têtue;
> Un gros procès me tue;
> Qui me le gagnera?

—Eh! monsieur, c'est affreux, s'écria la comtesse; on n'outrage pas ainsi une femme de qualité.

—Madame, excusez-moi si j'ai chanté faux; cet escalier m'échauffe.... Ah! nous voici arrivés; permettez-moi que je tire le pied de biche.

La vieille laissa passer en grommelant le duc devant elle.

Le maréchal sonna, et Mme Flageot, qui, pour être devenue procureuse, n'avait pas cessé d'être portière et cuisinière, vint ouvrir la porte.

Les deux plaideurs introduits dans le cabinet de maître Flageot trouvèrent un homme furieux qui s'escrimait, la plume aux dents, à dicter un factum terrible à son premier clerc.

—Mon Dieu, maître Flageot, qu'y a-t-il donc? s'écria la comtesse, dont la voix fit retourner le procureur.

—Ah! madame, serviteur de tout mon cœur. Un siége à madame la comtesse de Béarn. Monsieur est avec vous, madame!.... Eh! mais je ne me trompe pas; monsieur le duc de Richelieu chez moi!.... Un autre siége, Bernardet, un autre siége.

—Maître Flageot, dit la comtesse, où en est mon procès, je vous prie!

—Ah! madame, justement je m'occupais de vous à cette heure.

—Fort bien, maître Flageot, fort bien.

—Et d'une façon, madame la comtesse, qui fera du bruit, je l'espère.

—Hum! prenez garde....

—Oh! madame, il n'y a plus rien à ménager.

—Si vous vous occupez de moi alors, vous pouvez donner audience à monsieur le duc.

—Monsieur le duc, excusez-moi, dit maître Flageot; mais vous êtes trop galant pour ne pas comprendre.

—Je comprends, maître Flageot, je comprends.

—Maintenant, je suis tout à vous.

—Soyez tranquille, je n'abuserai pas: vous savez ce qui m'amène?

—Les sacs que M. Raffé m'a remis l'autre jour.

—Quelques pièces relatives à mon procès de .... à mon procès du.... que diable, vous devez savoir de quel procès je veux parler, maître Flageot.

—De votre procès de la terre de Chapignat.

—Je ne dis pas non, et me ferez-vous gagner.... voyons? Ce serait bien gracieux de votre part.

—Monsieur le duc, c'est une affaire remise indéfiniment.

—Bon! pourquoi?

—Cela ne se plaidera pas avant un an au moins.

—La raison, s'il vous plaît?

—Les circonstances, monsieur le duc, les circonstances.... Vous connaissez l'arrêté de Sa Majesté?

—Je crois que oui.... Lequel? Sa Majesté rend beaucoup d'arrêtés.

—Celui qui annule le nôtre.

—Très bien. Après?

—Eh bien! monsieur le duc, nous y répondrons en brûlant nos vaisseaux.

—En brûlant vos vaisseaux, mon cher, vous brûlerez les vaisseaux du Parlement? voilà ce qui n'est pas parfaitement clair, et j'ignorais que le Parlement eût des vaisseaux.

—La première chambre refuse d'enregistrer peut-être? demanda Mme de Béarn, que le procès de M. de Richelieu ne distrayait en aucune façon du sien.

—Mieux que cela.

—La seconde aussi?

—Ça ne serait rien... Les deux chambres ont pris la résolution de ne plus rien juger avant que le roi ait retiré M. d'Aiguillon.

—Bah! s'écria le maréchal en frappant des mains.

—Ne plus juger.... quoi? demanda la comtesse émue.

—Mais le procès, madame.

—On ne jugerait pas mon procès, à moi! s'écria Mme de Béarn avec une terreur qu'elle ne cherchait pas même à dissimuler.

—Pas plus le votre, madame, que celui de M. le duc.

—Mais c'est inique! c'est de la rébellion aux ordres de Sa Majesté, cela.

—Madame, réplique le procureur majestueusement, le roi s'est oublié....; nous oublions aussi.

—Monsieur Flageot, vous vous ferez mettre à la Bastille, c'est moi qui vous le dis.

—J'irai en chantant, madame, et, si j'y vais, tous mes confrères m'y suivront en portant des palmes.

—Il est enragé! dit la comtesse à Richelieu.

—Nous sommes tous comme cela, réplique le procureur.

—Oh! oh! fit le maréchal, cela devient curieux.

—Mais, monsieur, vous m'avez dit tout à l'heure que vous vous occupiez de moi, reprit Mme de Béarn.

—Je l'ai dit, et c'est vrai.... Vous êtes, madame, le premier exemple que je cite dans ma narration; voici le paragraphe qui vous concerne.

Et il arracha des mains de son clerc le factum commencé, pinça son nez avec ses lunettes et lut avec emphase.

"Leur état perdu, leur fortune compromise, leurs devoirs foulés aux pieds.... Sa Majesté comprendra combien ils ont dû souffrir....

Ainsi, l'exposant détenait entre ses mains une importante affaire de laquelle dépend la fortune d'une des premières maisons du royaume; par ses soins, par son industrie, par son talent, il ose le dire, cette affaire marchait à bien, et le droit de très haute et très puissante dame, Angélique-Charlotte-Véronique, comtesse de Béarn, allait être reconnu, proclamé, lorsque le souffle de la discorde... s'engouffrant....

J'en suis resté là, madame, dit le procureur en se rengorgeant, et je crois que la figure sera belle.

—Monsieur Flageot, dit la comtesse de Béarn, il y a quarante ans que je fis officier pour la première fois monsieur votre père, digne homme s'il en fut; je vous continuais ma clientèle, vous avez gagné dix ou douze mille livres avec mes affaires; vous en eussiez gagné autant encore, peut-être.

—Ecrivez, écrivez tout cela, dit vivement Flageot à son clerc, c'est un témoignage, c'est une preuve: on l'insérera dans la conclusion.

—Or, interrompit la comtesse, je vous retire mes dossiers; à partir de ce moment, vous avez perdu ma confiance.

Maître Flageot, frappé de cette disgrace comme d'un coup de foudre, resta un moment stupéfait; mais se relevant sous le coup comme un martyr qui confesse son Dieu:

—Soit! dit-il; Bernadet, rendez les dossiers à madame, et vous consignerez ce fait, ajouta-t-il, que l'exposant a préféré sa conscience à sa fortune.

—Pardon, comtesse, glissa le maréchal à l'oreille de Mme de Béarn, mais vous n'avez pas réfléchi, ce me semble.

—A quoi, monsieur le duc?

—Vous retirez vos dossiers à ce brave protestant, mais pourquoi faire?

—Pour les porter à un autre procureur, à un autre avocat, s'écria la comtesse.

Maître Flageot leva les yeux au ciel avec un funèbre sourire d'abnégation, de résignation stoïque.

—Mais, continua le maréchal, toujours parlant à l'oreille de la comtesse, puisqu'il est décidé que les chambres ne jugeront rien, ma chère madame, un autre procureur n'occupera pas plus pour vous que maître Flageot....

—C'est donc une ligue, alors?

—Pardieu! croyez-vous maître Flageot assez bête pour se faire protestant tout seul, pour perdre son étude tout seul, si ses confrères ne devaient pas faire comme lui, et par conséquent le soutenir?

—Mais vous, monsieur le duc, que faites vous?

—Moi, je déclare que maître Flageot est un fort honnête procureur, et que mes dossiers sont aussi bien chez lui que chez moi.... En conséquence, je les lui laisse tout en le payant, bien entendu, comme s'il poursuivait.

—On dit avec raison, monsieur le maréchal, que vous êtes un esprit généreux, libéral! s'écria maître Flageot; j'en propagerai la renommée, monsieur le duc.

—Vous me comblez, mon cher procureur, répondit Richelieu en s'inclinant.

—Bernardet! crie le procureur enthousiasmé à son clerc, vous insérerez à la péroraison l'éloge de M. le maréchal de Richelieu.

—Non, non pas! maître Flageot, je vous en supplie...., réplique vivement le maréchal; diable, qu'allez-vous faire là? j'aime le secret pour ce qu'on est convenu d'appeler une bonne action.... Ne me désobligez pas, maître Flageot, je nierais, voyez-vous, je démentirais: ma modestie est susceptible.... Voyons, comtesse, que dites-vous?

—Je dis que mon procès sera jugé.... qu'il me faut un jugement, et je l'aurai.

—Et moi je dis que si votre procès est jugé, madame, c'est que le roi aura envoyé les Suisses, les chevau-légers et vingt pièces de canon dans la grande salle, répondit maître Flageot d'un air belliqueux qui acheva de consterner la plaideuse.

—Vous ne croyez pas, alors, que Sa Majesté puisse sortir de ce pas? dit tout bas Richelieu à Flageot.

—Impossible, monsieur le maréchal; c'est une chose inouïe, plus de justice, en France! c'est comme s'il n'y avait plus de pain.

—Croyez-vous?

—Vous verrez.

—Mais le roi se fâchera.

—Nous sommes résolus à tout!

—Même à l'exil?

—Même à la mort! monsieur le maréchal, pardieu qu'on porte une robe, on n'a pas moins un cœur.

Et M. Flageot frappa vigoureusement sa poitrine.

—En effet, dit Richelieu à sa compagne, je crois, madame, que voilà un mauvais pas pour le ministère.

—Oh! oui, répondit, après un silence, la vieille comtesse, et il est bien triste pour moi, qui ne me mêle en rien à tout ce qui se passe, de me trouver prise dans ce conflit.

—M'est avis, madame, dit le maréchal, qu'il existe de par le monde quelqu'un qui vous aiderait en cette affaire, quelqu'un de bien puissant.... Mais cette personne voudra-t-elle?

—Est-ce trop de curiosité, monsieur le duc, que de vous demander le nom de cette puissance?

—Votre filleule, dit le duc.

—Oh! oh! Mme Dubarry?

—Elle-même.

—Au fait, c'est vrai....; vous me donnez une idée.

Le duc se mordit les lèvres.

—Vous irez à Luciennes? dit-il.

—Sans balancer.

—Mais la comtesse Dubarry ne brisera pas l'opposition du parlement.

—Je lui dirai que je veux voir mon procès jugé, et, comme elle ne peut rien me refuser, après le service que je lui ai rendu, elle dira au roi que la chose lui plait. Sa Majesté parlera au chancelier, et le chancelier a le bras long, monsieur le duc.... Maître Flageot, faites-moi toujours le plaisir de bien étudier mon affaire; elle arrivera au rôle plus tôt que vous ne croyez: c'est moi qui vous le dis.

Maître Flageot tourna la tête avec une incrédulité qui ne fit pas revenir la comtesse.

Pendant ce temps, le duc avait réfléchi.

—Eh bien! puisque vous allez à Luciennes, madame, voudrez-vous bien y présenter mes très humbles respects.

—Très volontiers, monsieur le duc.

—Nous sommes compagnons d'infortune; votre procès est en souffrance, le mien aussi; en priant pour vous, vous ferez pour moi. En outre, vous pourrez témoigner là-bas du déplaisir que me causent ces têtes carrées du parlement; vous ajouterez que c'est moi qui vous ai donné le conseil de recourir à la divinité de Luciennes.

—Je n'y manquerai pas, monsieur le duc. Adieu, messieurs.

—Faites-moi l'honneur d'accepter ma main, pour rejoindre votre carrosse. Encore une fois, adieu, maître Flageot, je vous laisse à vos occupations.

Le maréchal conduisit la comtesse à sa voiture.

—Raffé avait raison, dit-il, les Flageot vont faire une révolution. Dieu merci, me voici étayé des deux côtés.—Je suis de la cour, et je suis parlementaire. Madame Dubarry va s'engager dans la politique et tomber toute seule; si elle résiste, j'ai ma petite mine de Trianon. Décidément, ce diable de Raffé est de mon école, et j'en ferai mon chef de cabinet, le jour où je serai ministre.

(*A continuer.*)

CANDIDATS.

Nous sommes autorisés à annoncer M. GUSTAVE CRUZAT, comme candidat à la place de Recorder de la Première Municipalité, à l'élection prochaine.

MM les Editeurs,

Veuillez annoncer M. THEODULE MONTREUIL, comme candidat à la place de Recorder de la Municipalité No. 1, à l'élection qui doit avoir lieu le premier lundi de décembre prochain.

M. l'Editeur,

Veuillez annoncer CLEMENT RAMOS comme candidat à la place de Recorder de la Municipalité No 1. PEUPLE.

Nouvelle-Orléans, ce 20 novembre 1847.

A MM. les Editeurs de l'Abeille,

Messieurs,—Malgré les sages et infaillibles prédictions de *certains* beaux esprits, qui disent PROPHETES, je me présente comme candidat à la place de Recorder de la PREMIERE MUNICIPALITE devenue vacante par la démission de l'honorable Joseph Génois.

En publiant ce qui précède, vous obligerez votre concitoyen et obéissant serviteur,

W. C. F. DUPLESSIS.

Nous sommes autorisés à annoncer que Mons. A. D. CROSSMAN est candidat pour être réélu Maire de la ville de la Nouvelle Orléans.

DÉCÉDÉ hier à midi, dans sa 67ème année, JOSEPH CADET JAMET. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de ses enfans, sont priés d'assister à son enterrement qui se fera aujourd'hui, à 4 heures précises. Son corps est exposé rue Ste-Anne, entre Robertson et Claiborne.

Ni le capitaine, ni le consignataire du navire HANSA, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage.
AUGUSTE MOLIER.
22 nov—8 30 rue St Louis

Le navire HANSA, capitaine [illegible], est maintenant en débarquement vis à vis la cale de l'entrée. Les consignataires sont priés de faire leur entrée en Douane et venir recevoir leurs marchandises sur la levée dans les cinq jours de cette date, autrement elles seront envoyées dans les magasins publics à leurs frais et risques.
AUGUSTE MOLIER.
22 nov—8

PIANOS.

C. VAUDIN, facteur de pianos, vient de recevoir de Paris un assortiment de magnifiques pianos de la fabrique de Kriegelstein, facteur du roi et fournisseur du mobilier de la couronne. M. Kriegelstein a obtenu en 1844 une médaille d'or décernée par le grand juri des arts et métiers. Gaudin, pendant un séjour de 10 années consécutives à la Nouvelle Orléans ayant étudié les causes du dérangement qu'éprouvent les pianos de ce pays, a communiqué ses observations à M. Kriegelstein qui en a fait son profit. Pour prévenir d'une manière efficace ce dérangement, il emploie un sommier en fer qui prend toute la hauteur de l'instrument et sur lequel viennent s'agrafer toutes les cordes, ce qui leur donne une solidité à toute épreuve. Il n'a rien négligé pour la beauté du son et celle du meuble. Ce sont de magnifiques pianos à 3 cordes, 6 octaves 3/4, en [illegible] 82 notes.

Gaudin garantit ces pianos pour un an et, pendant ce temps, il arrive soit à la mécanique soit au piano quelque accident qui puisse être attribué à un défaut de fabrication, il s'engage à le réparer et à résilier le marché. Il prie les dames et messieurs de lui faire l'honneur d'aller visiter ses pianos, No 135, rue Royale, entre St Louis et Toulouse. Il répare et accorde les pianos et fait des échanges.
24 nov—9m

A VENDRE: Une sucrerie, dans la paroisse d'Ouest Baton Rouge, bien située et faisant face au Mississippi, bien boisée d'une grande quantité de cyprès &c. Ensemble avec SOIXANTE ESCLAVES, de tout sexe et de tout âge, et une plantation d'excellentes cannes à sucre. Environ 800 ARPENTS DE TERRE qui ont besoin d'une petite levée, se trouvant entre deux pointes. Pour tous les renseignements et conditions, s'adresser à J. P. MICHEL, à Baton-Rouge, qui vendra aussi 10 quarts de section de terres dans l'Etat de l'Illinois. 24nov—30

LE soussigné offre à vendre en débarquement du navire Wakona, venant de Bordeaux:
48 barriques vin rouge St Emilion, Nos 1, 2, & 3.
8 do do St Estèphe Médoc.
16 do do St Julien do
16 do Château Margaux.
9 do Château-Margaux.
4 do do Château Lafitte.
8 do vin blanc Haut Sauterne.
27 demi-barriques vin rouge St Emilion
9 do do St Julien Médoc.
9 do do Château Lafitte.
27 do vin blanc Haut-Sauterne.
667 caisses de 12 bouteilles et 24 demi-bouteilles St Estèphe Médoc, Haut Brion, St Julien Médoc, Château Margaux, Château-Léoville, Château Lafitte et Haut Sauterne.
18 barils vins gre de vin blanc.
40 paniers bouteilles et demi-bouteilles blanches.
135 caisses, cerises, prunes, poires et pêches à l'eau de vie.
20 paniers de 6 bouteilles guignolet.
2 caisses de 23 paniers anisette superfine.
2500 boites, demi boites et quarts de boites sardines à l'huile.
2 caisses boites et demi boites petits pois.
2 do cepes à l'huile.
24 milliers bouchons superfins.
NUMA LACOSTE,
24nov 147, Royale, entre Toulouse et St Louis

O. TALAMON, 44 rue de Chartres.
OFFRE à vendre en débarquement des navires Vesta et Rockingham, du Havre:
1 caisse robes cachemire d'Ecosse, brodées.
1 caisse mousselines brodées pour robes.
1 caisse mouchoirs batiste fil, à rivière et festons.
1 caisse rideaux mousseline, riches.
1 caisse mousseline damassée.
1 caisse gros de suisse noir et florence couleurs.
1 caisse indiennes fonds rouges, petits dessins.
1 caisse chamois brochés pour rideaux.
3 caisses gilets peluchés en laine.
2 caisses bretelles fines et ordinaires.
1 caisse mouchoirs du Béarn. 24 nov

O. TALAMON, No. 44, rue de Chartres
EN magasin et à vendre à des prix avantageux:
Gants Jouvin et autres marques.
Bourres soie et coton.
Rubans façonnés pour chapeaux.
do satin et taffetas unis.
do velours.
Gants et mitaines, filet Egyptien.
do do do brodés.
Corsets différents prix.
Mouchoirs batiste d'Ecosse.
Gants de soie, noirs et couleurs.
Mousseline de laine noire.
Cordelières soie couleurs.
Chemises de couleurs; Cols brodés.
Casimir à pantalons.
Etoffes cachemire pour gilets.
Draps pilots pour paletots.
Fleurs artificielles.
Passementerie noire et couleurs.
Serviettes fil et coton.
Gants de laine pour nègres.
Un grand assortiment de peignes, brosses, boutons, ciseaux, couverts, galon soie, gaine de fil, coulisse fil, anneaux à rideaux, soie à coudre, capsules de différentes marques, parfumeries, épingles, aiguilles &c. &c. 24 nov

UNE dame parlant anglais et français désire trouver une situation dans un magasin de modes ou de nouveautés. Les renseignements les plus désirables seront donnés. S'adresser à l'Abeille. 19 nov

DEPOTS DES VERITABLES FRICTION MATCHES DE Wm A. CLARK, No 200, Rue du Cirque. No 114, Vieille-Levée, entre les deux marchés. L. A. GUILLEMAIN, Agent. 1févr—1an

A VENDRE en débarquement du navire Oscar, de Bordeaux:
84 barriques Montferrand.
20 caisses cerises à l'eau de vie.
25 do abricots à l'eau de vie.
25 do prunes à l'eau de vie.
par DUBOUCH F., [illegible] rue St-Louis, coin Royale et Bourbon.
22 nov

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES.
Navire Arkansas, Hilliard, pr New York.
Lydia, Greaves, Liverpool.
Goelette Mont Vernon, Hoyt, pr Brazos.
Ocean, Wave, Ray, pr Tampico.
Steamer Champion, Cadwallader, pr Apalachicola.
Gladiator, Smithers, pr Louisville.

ARRIVES.
Navire Waldron, Moon, de Liverpool.
Barque C Wright, Coleman, de Baltimore.
Convoy, Tasscott, de Charleston.
Goelette Planter, Lawless, du Grand Caillou.
Steamers Creole, Griffin, de Mobile.
Com Perry, Jones, de St Louis.
Corinna, Hadlock, de St Louis.
Courier, Martin, de la Balise.
Music, [illegible], de Donaldsonville.
Ellen, Bronaugh, d'Alexandrie.
Illinois, Taylor, de St Louis.
Bayou Bœuf, Fawcette, des Attakapas.
Viola, Turgeon, de Lafourche.

Au bas du fleuve et montant:
Cinq navires et quatre barques dont les noms sont inconnus.

DEPART DES NAVIRES A VAPEUR DE L'ATLANTIQUE.

Acadia,	d'Angleterre,	4 nov	Boston	1er déc
Union,	de France,	10 nov	N. York	9 déc
Britannia,	d'Angleterre,	19 nov	Boston	18 déc
Philadelphia,	de France,	23 déc	N. York	22 jan

Le vapeur d'Angleterre pour l'île aux Chats (Louisiane) a dû partir le 2 et est attendu le 1er décembre.

FROST & Co.—Reçoivent maintenant par les navires Auston, Independance et Pacific, un grand assortiment de kip brodequins, mud et kipp bottes. Aussi de beaux chapeaux fashionables, Ashland, Perle et chapeaux de laine de différens genres, à vendre aux No. 10, rue des Magasins. 24 nov

EN déchargement de la barque Wakona, de Bordeaux:—1,980 caisses vin de St Julien Médoc, capsule et étiquette; 30 caisses prunes séchées de 12 pobans chaque, 25 caisses do contenant 12 boites fantaisie chaque; 150 caisses cerises à l'eau-de-vie; 25 pipes vieux Cognac 1ère qualité, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 24 nov 26, Vieille Levée.

TABAC.—350 balles Vuelta de Abajo et Cuba, pour capes et tripes, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 24 nov 26, Vieille Levée.

SUCRE.—600 caisses sucre blanc de la Havane, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 24 nov 26, Vieille-Levée.

EAU DE VIE.—10 quartauts [illegible] eau de vie quatrième preuve, J. J. Dupuy, en débarquement du navire Hansa, venant de Bordeaux, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 24 nov 34 Vieille Levée

VIN.—400 caisses vin rouge margaux, 20 barriques vin rouge Montferrand, en débarquement du navire Hansa, de Bordeaux, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 24 nov 34 Vieille Levée

BOTTES, Souliers et brodequins—26 caisses actuellement en débarquement du navire Indépendance, et à vendre par G. W. DUNBAR, 30, Douane. 24 nov

SARDINES—[illegible] boites et [illegible] 1/2 boites sardines à l'huile de la marque bien connue B. Guilloux, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 24 nov—36 30, rue St Louis.

ACTIONS de la Banque des Citoyens—A vendre 170 actions de la Banque des Citoyens avec coupons, s'adresser à DARBY & TREMOULET, 23 nov—3 31, Vieille Levée

MEMOIRES D'UN MEDECIN.—Le troisième volume des Mémoires d'un Médecin par Alexandre Dumas, est en vente chez VICTOR HEBERT, 23 nov 119 rue de Chartres

HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE, par M. A. Thiers.—La treizième-cinquième livraison de l'histoire du Consulat et de l'Empire, volume septième, est en vente chez VICTOR HEBERT, 23 nov 119 rue de Chartres

LES GIRONDINS, par M. De Lamartine—Il reste encore quelques exemplaires de l'Histoire des Girondins, par M. De Lamartine, en vente chez VICTOR HEBERT, 23 nov 119 rue de Chartres

CONDUIT à la geôle de police de la 3me Municipalité, WILSON, griffe [illegible] d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 3 pouces, se disant appartenir à M. [illegible] Lee. 21 nov H. HACKET, Gardien.

Il a été conduit aux épaves de la 3e Municipalité, située rue d'Amour, entre Esplanade et Histoire: Une vache noire et son suivant, ayant les deux oreilles coupées [illegible]. Si lesdits animaux ne sont pas réclamés dans les dix jours qui suivront le présent avertissement, ils seront vendus à l'encan [illegible] Barrone et Commune, par l'encanteur préposé à cet effet. MANUEL PRADOS, Gardien. 24 nov—3m10

Aux capitaines de navires.
LES Capitaines de navires [illegible] trouveront toujours un assortiment complet [illegible] ROBERT MURPHY, 23nov 60, Vieille Levée.

Aux habitans & Courtiers de sucre.
LES habitants et courtiers désirant faire transporter de suite de petits lots de sucre (audessus de 25 à 100 boucauts) de leurs habitations à la ville à bas prix, trouveront toujours un bateau à vapeur prêt à entreprendre les transports. [illegible] ROBERT MURPHY, 23nov 60, Vieille Levée.

A VENDRE—Traites sur Bordeaux, en sommes à la convenance des acheteurs. V. ROUMAGE, 67, St Louis. 23nov—12

Maison d'habillemens du Paris et de New-York, 110, rue de la Vieille Levée, entre Dumaine et St-Philippe.

JOHN HAHN de retour du Nord et de France, prévient le public et ses amis, qu'il vient d'importer un grand assortiment de nouveautés pour hommes et enfans, savoir:

Pour hommes—Paletots, redingottes, à la française, lord Byron, à l'américaine, habits à la française, gilets, dito, pantalons, chapeaux, [illegible] robes de chambre, parapluies, cravattes, bonneterie, et de tout ce qui concerne les articles de voyage. Pour enfans—Vestes, paletots, habits jaquettes, Mousquetaires, Monte Christo, [illegible] un assortiment complet de linge d'enfans, chapeaux et casquettes. Tous ces articles ont été confectionnés en dernière mode. Ils seront vendus à très bon marché et au comptant. 18 nov—1m

A VENDRE par le soussigné, en débarquement des navires Oceana et Wakona, de Bordeaux:
10 barriques vin rouge St Julien et St Estèphe.
10 barils vin blanc Haut Sauterne.
10 demi pipes et 1/2 pipes Cognac J. J. Dupuis.
6 boucauts [illegible] en petites prunes.
500 boites sardines à l'huile marque Canoes.
500 1/2 do do do do do
1 caisse anchois de Bergue.
10 do prunes sèches divers modèles.
N. DUBOURT, 13, rue Toulouse, entre Chartres et Levée. 19 nov

EAU DE VIE—En débarquement du navire Talma, de Bordeaux, à vendre par le soussigné: 5 demi-pipes Cognac pâle "Bateau Charruyer," 5 do do coloré do do, 40 quarts do do do. RAYMOND CAHUZAC, 19 nov 34, Vieille Levée.

VIN DE CHAMPAGNE.—100 paniers Cordon vert, grandes bouteilles, 50 paniers Ay mousseux, grandes bouteilles, 100 do Ducal Grappe, en débarquement du navire Espandola, du Havre, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 19 nov 34, Vieille Levée.

CERISES à l'eau-de-vie—100 caisses cerises nouveaux fruits, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 19 nov 34, Vieille Levée.

VIN—800 caisses vin rouge Margaux, en débarquement des navires Wakona et Oceana, de Bordeaux, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 19 nov 34, Vieille Levée.

FARINE DES ILLINOIS.—250 barils en déchargement du steamer Borens, à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co, 19nov 23, Magasins.

PLATS COTES.—30 barriques plats cotés, en magasin et à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co, 19 nov 23, Magasins.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement des navires Talma et Ocean, venant de Bordeaux:
500 barriques vin rouge.
300 demi-barriques et barils vin blanc,
1015 caisses vin rouge,
50 caisses fruits à l'eau-de-vie,
10 quarts de pipe cognac Castillon.
G. M. LUCAS, 15 nov—1m 30, Bienville.

Marchandises françaises en gros.
LE soussigné vient de recevoir par les navires: Ancona, John Holland et Huron, du Havre, les articles ci-après, qu'il offre à vendre à des prix modérés:
1 caisse satin laine, noir pour pantalons.
do drap noir Sedan, 6/4.
5 balles cretonnade blanc uni, "extra-forte."
4 malles mock madras, dessins nouveaux.
1 caisse [illegible] noir pour doublure.
1 do mousseline laine unie, 5/4.
1 do cachemire d'écosse en couleur, 5/4.
1 do [illegible] unie, [illegible] et à franges.
1 do [illegible] en couleur et uni.
1 do soie d'Italie noire, petite et grande larg.
1 do soie en couleur.
1 do robes brodées soutachées.
1 do foulards de soie écossais pour robes.
2 do rubans grande nouveauté, 7, 9 et 12.
1 do foulards Madras.
1 do crêpe noir et en couleur.
2 do capotes ouatinées pour fillettes.
30 douzaines voilettes noires et blanches.
30 do fichus dentelle noirs et blancs.
10 do pèlerines do do.
En entrepôt:
500 do mock madras, qualité ordinaire.
3 balles cotonnade bleue extra forte.
FRED. BONIS, 12 nov 60, Conti, en face la Banque de la Lne.

Bureau pour la vente de propriétés. [illegible] Allée de l'Arcade de Banks, No. 7.
ON fournira des plans représentant la propriété en vente, à la demande du vendeur. Les prix de ces plans ainsi que le courtage de la vente seront des plus modérés.
Les personnes qui désirent acheter des propriétés dans certains quartiers, ainsi que celles qui désirent vendre des propriétés de toute sorte, peuvent être assurées qu'il ne leur sera rien exigé [illegible].
8 nov—1m

ALCOOL.—10 barils [illegible] en débarquement du navire YORK TOWN, à vendre par NATHAN JARVIS & Co. [illegible] 20 nov

HUILE DE LIN.—10 barils huile de lin de Cincinnati, à vendre par NATHAN JARVIS & Co., 20 nov 28, rue de la Commune

CAFE HAVANE—[illegible] à vendre par [illegible], 1nov 34, Vieille Levée.

SAISON D'AFFAIRES.
Avis de grande importance aux Marchands et Négociants.

LA grande circulation que le journal espagnol la *Patria* a obtenue dernièrement parmi les Espagnols de l'Etat, aussi bien qu'à Cuba, au Mexique, Yucatan, etc., nous a engagé à publier un journal quotidien à dater du 1er octobre dernier. Conséquemment les marchands et le public en général trouveront de l'avantage à publier leurs avis dans ce dit journal, étant le meilleur moyen d'aviser les Espagnols des Etats-Unis, et ceux des pays [illegible]. ALEMAN & GOMEZ, 16 nov—9m 128, rue Royale.

Beau Magasin à Louer.
LE magasin bien connu occupé par C. Redon au coin des rues St Charles et Commune, sera mis sous peu de temps à louer, et toutes les installations à vendre à un prix modéré. S'adresser à C. REDON, sur les lieux. 16 nov—6

CHARBON—Les soussignés ont en débarquement dans la 2me Municipalité, du charbon de Pittsburg, de première qualité, qu'ils offrent à vendre à bas prix. B. & A. SOULIE, 16 nov—6f 70, rue Toulouse

AUX PHARMACIENS, Marchands détaillans et autres.
UN [illegible] ayant plusieurs heures de loisir, désirerait prendre la charge de quelques jeux de livres qu'il tiendrait en anglais ou en français, [illegible]. Il fournit aussi les comptes et une balance générale mensuelle ou semi annuelle. Son prix sera modéré.—S'adresser par la Poste, Boite F 55. 16nov—6f

MORT AUX RATS!
Composition de WIDNEY pour la destruction des rats.
CET article, avantageusement connu depuis trois ans dans cette ville, a maintenant obtenu une réputation réelle comme poison mortel pour les rats, les souris et les ravets. Cet article est composé de tels ingrédiens, qu'il les oblige à abandonner leurs trous pour obtenir de l'air, et les fait mourir instantanément sans laisser aucune odeur désagréable.
Cette composition a été employée dans les navires avec le plus grand succès.
On peut obtenir cet article de toute part, des Etats-Unis au Canada, en adressant une demande à D. B. Widney, Nouvelle-Orléans. Escompte libéral aux marchands de la campagne, en achetant une douzaine ou plus.
Le seul véritable est à vendre au dépôt, chez DALLEY, 151, rue de Chartres, ainsi que sous la bannière de D. B. Widney. 24 nov—1m

Librairie de Lelievre, 216, rue Royale.
REÇU par les derniers arrivages:—Lamartine, Histoire des Girondins, édition de Bruxelles en 8 vol. gr. in-8o, do en 8 vol. in 12, do edit. de Paris, 8 vol. in-8o; Michelet, histoire moderne, 1 v.; Noël et Delaplace, leçons de littérature, 1 vol.; Boniface, Une lecture par jour, 1 vol.; [illegible], histoire universelle, 2 vol.; l'abbé Pelassier, dictionnaire d'éducation, 1 vol.; Villemain, littérature française, 1 vol.; Le livre de la nature, 1 vol.; Lamartine, Méditations, 1 vol.; Harmonies, 1 vol.; Poésies diverses, 1 vol.; Desbordes Valmore, poésies, 1 vol.; Bernardin, histoire des Français, 2 vol.; Dumas, Comte de Monte Christo, 4 vol.; Sue, Martin l'enfant trouvé, 8 vol.; Livres pour distribution de prix, pour étrennes et cadeaux; Bel assortiment d'albums de toutes grandeurs; Livres de prières riches pour étrennes. Livres de dévotion et de piété; Livres élémentaires, &c, &c, &c. 20nov

A LOUER 20 à 30 arpents de terre sur le chemin de la Métairie, avec bâtiment consistant en une maison de maître, cuisine, écurie, grange et case à nègre. Cette terre est entourée d'une bonne barrière; elle est toute défrichée et prête à être mise en culture. Pour plus de renseignements s'adresser à H. BONNABEL, 3 nov Enc. Natchez et Tchoupitoulas.

EAU DE VIE COGNAC.—A vendre en débarquement du navire Talma, de Bordeaux, 10 demi-pipes de vin Cognac, de A. Dumont, par P JORDY, 10 rue Conti. 22 nov—10

SARDINES FRAICHES.—A vendre au débarquement du navire Oceana de Bordeaux, 300 demi-boites sardines fraîches, par P JORDY, 10 rue Conti. 22 nov—10

EAU DE VIE.—20 demi pipes eau-de-vie Pinet Castillon, 20 quarts do; 6 demi pipes Castillon 1825, 5 quarts do do; 1 demi do de 1815, 5 quarts do do do; 5 demi-pipes Pinet Castillon, de preuve 15 do do J. Dupuy do; 12 do do, à vendre par E. ROCHEREAU, 22 nov 17 et 19, St Louis.

CERISES à l'eau-de-vie—100 caisses cerises à l'eau-de-vie, nouveau fruit, à vendre par E. ROCHEREAU, 22 nov 17 et 19, St Louis.

VIN—200 caisses vin rouge de différentes qualités, à vendre par E. ROCHEREAU, 22 nov 17 et 19, rue St Louis.

CIGARES de la Havane—57,750 de la marque la Espanola; 15,000 de la Vegalina, en débarquement du brick Orleans, à vendre par B. VALLS, 27 Commune

AMANDES—25 barils amandes [illegible] en débarquement du brick P Soulé, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 27 oct 26, Vieille Levée

RIZ DE LA CAROLINE—21 boucauts, qualité supérieure, à vendre par B. VALLS, 27, Commune 23 oct

MIEL—22 barils miel blanc, en débarquement du brick P Soulé de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 27 oct 26, Vieille-Levée

CIGARES de la Havane—100,000 cigares de la Havane, régalias, canones et milar, reçus par le brick T. Street, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 16nov 31, Vieille Levée

CIGARES DE LA HAVANE—
75,000 marque H. Norma.
10,000 do Villanueva.
15,000 do Cabana.
10,000 do Lord Nelson.
8,000 do Rough and Ready.
117,650 en débarquement du brick T[illegible] et à vendre par B. VALLS, 27, Commune

A Vendre en débarquement du navire Oscar, venant de Bordeaux,
50 caisses abricots à l'eau de vie.
100 do prunes do do
100 do pêches do do
15 do pêches en lie, marque Tagmanneau.
15 do fruits assortis do do
10 do prunes sèches paniers divers grand.
27 do [illegible] Bordeaux.
22 [illegible] à l'huile, marque Canoes.
10 caisses champignons cèpes.
100 caisses vin de [illegible] d'orange.
E. DUBOUCH, 11nov 13, Toulouse, entre Chartres & Levée

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Huron du Havre—à bon marché:
Une caisse bas gris, français, pour femme.
[illegible]
Toujours en magasin, un assortiment complet de divers autres articles. P & J LANAUX, 11 nov 155 rue Royale

EN débarquement du navire Talma, de Bordeaux,
21 quarts eau de vie, Gand Dupuy & Co.
20 do do John Durand, La Rochelle.
25 do do J. Renaud, Cognac.
100 barils vin blanc.
1356 caisses vin rouge St Julien Médoc.
D'importations antérieures:
10 quarts eau de vie de preuve J. J. Dupuy.
20 do Gand Dupuy & Co.
10 do John Durand & Co, La Rochelle.
5 demi-pipes Maglory.
50 quarts do do
70 barriques vin rouge de diverses qualités.
24 balsas vin blanc do do
à vendre par J. & J. TARDOS, 8nov—6f

VIN rouge et blanc en caisses et en barriques, à vendre par le soussigné, débarqué du navire Talma de Bordeaux.
1,000 caisses vin rouge ordinaire, capsule et étiquette.
100 do do do do superfine.
100 do do do blanc Haut-Sauterne.
30 barriques vin Montferrand.
12 do do Haut Talence.
20 barils vin blanc Sauterne.
70 paniers bouteilles vides.
11 nov A. CARRIERE, 94, Vieille-Levée

LES soussignés offrent en vente, d'importation directe, de Rotterdam:
Vins fins du Rhin—25 caisses Rudesheimer, 14 do Marcobrunner; 8 do Hochheimer, 7 do Johannisberger; 9 do Geisenheimer. 6 pipes sup. genièvre de Schiedam. 25 quartauts vinaigre [illegible] eau de Cologne.
WYLIE & EGANA, 1ernov 38, Bienville.

Chapellerie française.
Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis en particulier et le public en général qu'il vient de déballer ses marchandises d'hiver reçues par les derniers arrivages, et qu'en conséquence il a ouvert son nouveau magasin sur le même emplacement que ci-devant, 37, rue de Chartres.
Les personnes qui voudront bien visiter son établissement y trouveront un large assortiment de chapeaux Pinaud et autres au dernier goût, tels que castors, soie, feutres, casimirs, [illegible] pour dames, chapeaux, casquettes, bonnets riches pour hommes et pour enfants, [illegible] de Paris, &c. &c.
J. J. ALBERT, 15nov 37, Chartres.

NOUVEAU MAGASIN. Rue de Chartres, No 64, entre Bienville et Conti.
LE soussigné a l'honneur d'informer les Dames et le Public, qu'il fait ce jour l'ouverture de son magasin de marchandises de fantaisie.
Son assortiment comprendra tous les articles qui sont connus sous le nom de mercerie ou articles pour la toilette, les jouets d'enfants, la parfumerie, les paniers fins, les brosses, peignes, bourses et sacs; la passementerie, les boutons de fantaisie et enfin tous les articles qui composent ce que l'on appelle un magasin de variétés.
Le soussigné sollicite pour ce nouvel établissement la continuation du patronage dont avait été favorisé son ancienne maison, et fera tous ses efforts pour continuer à le mériter soit par la qualité, soit par les prix de ses marchandises.
15nov J. E. LORRE.

Vins, Huiles, Bouchons.
REÇU par les derniers arrivages et à vendre par les soussignés:
100 barriques vin St-Gilles;
200 caisses vin Bordeaux;
100 do do Muscat supérieur;
15 balles amandes à la dame;
300 barils huile [illegible] qualité;
400 paniers huile olive, bouteilles 24 onces;
30 do do do 12 1/2 do;
50 barils Haut-Sauterne;
10 do do Barsac;
15 balles bouchons à demijeanne;
200 do do [illegible] fins;
200 do do demi fins;
200 do do [illegible] bouteilles;
Liqueurs assorties, fruits à l'eau-de-vie, champagne, &c. &c.
MARTIAL PEYRET & Co., 8oct 57, St-Louis

AVIS—[illegible]

[illegible]

AMUSEMENTS

THEATRE D'ORLEANS.

Jeudi, 25 Novembre 1847.

Mlle BLANGY.

La Reprise de:

ROBERT LE DIABLE.

Grand opéra en 5 actes et 7 tableaux, de Meyerbeer.

Mlle Blangy remplira le rôle de la Nonne Helena.

Dans le deuxième acte:

1o Pas de deux, par M. Watson et Mlle Vallée.

2o Pas de deux, par Mlle Blangy et M. [illegible].

Au troisième acte:

Grande scène des nonnes, dansée par Mlle Blangy, secondée par Mlle Vallée.

On commencera à six heures et demie.

Feu d'Artifice.
LE soussigné a l'honneur d'offrir ses services aux familles et aux particuliers qui désireraient fêter le retour des braves qui se sont distingués dans les guerres du Mexique. Il fournira sur commande toutes espèces de pièces d'artifices et se rendra sur les lieux pour l'exécution.
On trouvera constamment dans ses ateliers, des fusées de réjouissance, de différents calibres.
GUSTAVE CATOIR, 23nov—3 Conti, 175, entre Bourgogne et Remparts.

MUSIQUE DE SOIREES ET DE BALS, MUSIQUE MILITAIRE.
M. E. Lehmann, chef d'orchestre de la société philharmonique et de bals et soirées particulières, et artiste du théâtre d'Orléans, remercie le public du patronage qu'il a reçu jusqu'à ce jour, pour soirées et bals particuliers. Dans le but de mériter la faveur de ses amis et du public, il s'est adjoint M. Gilles, ex flageolet solo du célèbre orchestre Musard et des bals de la Cour de France, et M. Mesner, dont les talens comme cornet à piston ont déjà bien connus, de plus M. Truet, pianiste distingué. Il se charge comme par le passé de tout sur la musique requise à grand et petit orchestre; ou celle pour piano, avec ou sans accompagnement.
A cet effet il s'est procuré les quadrilles, walses, polkas, redowa etc. du dernier genre et actuellement en vogue dans les salons de Paris.
M. Lehmann, chef de musique du bataillon d'artillerie, offre aussi ses services aux autres corps militaires [illegible] de compagnies, banquets militaires, etc.
S'adresser à son domicile, rue Ste Anne No 191, ou au bureau du contrôle du Théâtre d'Orléans, 22 nov—3m

L'ACADEMIE de Danse de M. & Mme HAZARD, sera ouverte définitivement lundi prochain, 22 courant, à leur résidence, rue St Charles, vis à vis la place Lafayette. 19 nov

SOIREES FASHIONABLES—A la nouvelle salle de bal, rue St-Charles, vis-à-vis la place Lafayette. La liste de souscription à ces soirées de M. et Mme HAZARD, est maintenant ouverte. Pour les conditions, s'adresser à l'endroit et dessus. 19 nov—1m

Mme DUBALLEN
A l'honneur de prévenir les Dames qu'elle vient de recevoir un GRAND ASSORTIMENT DE MODES par le navire Vesta, du Havre: elle en fera l'ouverture mardi prochain, 23 du courant, rue Royale, No 156. 22 nov—1

Mme F. FRYER
A l'honneur de prévenir les Dames de la ville et de la campagne qu'elle fera jeudi, 25 novembre, l'ouverture de ses marchandises d'hiver, au choix duquel elle a, comme par le passé, apporté tous ses soins. Son assortiment consiste en chapeaux de tout genre, manteaux velours, cachemire et mantelets, [illegible]; spécialité d'objets de mariage. 22nov—6

Mme FREMINEAU
A l'honneur d'informer les Dames de la ville et de la campagne, qu'elle fera l'ouverture de ses modes et nouveautés mardi prochain, 23 du courant. Ses prix sont très modérés.
133 rue Royale, entre St. Louis et Toulouse. 22nov—1m

L. BINOCHE
DE retour de France, a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans et de la campagne qu'il fera l'ouverture de ses NOUVELLES MARCHANDISES de grande nouveauté, aujourd'hui lundi 22 novembre 1847, dans son magasin, situé rue de Chartres encoignure Bienville. 22 nov

Mlle GUERIN Successeur de Mme Delouvre, a l'honneur d'annoncer aux dames de la Nouvelle-Orléans, qu'elle arrive de Paris avec un assortiment de modes et de nouveautés, et qu'elle en fera l'ouverture de son magasin, le mardi 23 courant. C. GUERIN, 22 nov—6 141, rue Royale.

Mme MACE
A l'honneur d'informer les dames de cette ville et de la campagne qu'elle fera l'ouverture de ses marchandises de modes et nouveautés lundi prochain, 22 du courant. Ayant un assortiment considérable fait par elle même à Paris, avec le plus grand soin et aux prix les plus avantageux, elle ose dire avec confiance que l'on trouvera dans son magasin le choix le plus varié et le plus complet que l'on puisse désirer.
No 31, rue de Chartres, encoig. Douane
N. B.—Mme Macé a amené de Paris une parfaite ouvrière en robes, et à partir de ce jour, elle se chargera de toutes sortes de confections en robes de ville et de bal, mantilles, mantelets, &c. 17 nov

Nouvelles Marchandises.
Le soussigné [illegible] un magnifique assortiment de modes et Nouveautés, et invite respectueusement le public à le visiter.
Mme WAYMOUTH aura le plaisir de montrer aux dames [illegible] les chapeaux les plus élégants qui aient jamais été importés de France.
D. F. WAYMOUTH, 57, rue du Canal.
On demande une bonne modiste en robes [illegible]. D. F. WAYMOUTH.

Aux Marchands de nouveautés.
A VENDRE quatre comptoirs complets en acajou avec leurs tiroirs; aussi un bureau et une installation à bon marché.
D. F. WAYMOUTH, 19 nov No 57, rue de Chartres.

Chapeaux en toile cirée et Southwesters.
Actuellement en débarquement du navire [illegible] et en magasin, un envoi frais de ces chapeaux, ainsi qu'un assortiment de chapeaux, casquettes, bottes et souliers pour hommes, femmes et enfants. FROST & CO., 22oct 10 Magasins.

DE FOREST & Co.
Marchands-commissionnaires en gros, et agents
Pour la vente de Marchandises manufacturées de l'Est.
No 20, rue de la Douane. 1er déc

FONDS de la Banque des Citoyens en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par PIERRE POUTZ, 23sept 23, Douane.

FONDS de la Banque des Citoyens en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 1er nov 24, rue St Louis.

Succession de John Schlich.
TOUTES personnes devant à la succession de feu John Schlich, sont engagées à payer, et celles à qui il est dû, devront présenter leurs réclamations. FRANKS HAINES, Avocat de l'exécuteur testamentaire, No. 222, rue Tchapitoulas. 19 nov

Pharmacie à Vendre.
LE soussigné désirant faire un voyage en Europe, offre à vendre sa Pharmacie établie depuis une quantité d'années à Baton Rouge, dans une situation des plus favorables, et produisant par sa clientèle bien choisie un revenu assuré.
S'adresser à MM. MENARD & VIGNAUD, Rue Poydras, 106. Ou à M. D. JOURDAN, Baton Rouge. 19 nov—3m

A VENDRE—Un beau lot de terre situé dans la seconde Municipalité, rue Baronne, entre les rues Girod et Julia, ayant, mesure française, 45 pieds de face à la rue Baronne, sur une profondeur de 150 pieds; ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.
Si d'ici au samedi, 27 du courant, cette propriété n'était pas vendue à l'amiable, elle le sera le même jour à midi, à l'Arcade de Banks, par le ministère de P. E. Tricou, encanteur.
Conditions: Un tiers comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement.
S'adresser rue Bourbon, No 77, à P. A. DUPIN. 20 nov—7

EN débarquement du navire Hansa, venant de Bordeaux:—47 barriques vin rouge Haut-Brion et Haut Talence; 30 demi barriques do do do; 42 demi barriques vin blanc, Barsac et Haut-Sautern; 104 caisses vin blanc Haut-Barsac, de 12 bouteilles; 100 caisses do Haut Sauterne, 24 1/2 bouteilles; 500 do vin rouge St-Estèphe et St. Julien; 300 caisses abricots; 50 do fruits assortis à l'eau de vie; 25 do prunes; 15 do poires; 60 do liqueurs surfines en bouteilles et 1/2 bouteilles; 207 do cerises à l'eau de vie 50 paniers bouteilles vides; 5 caisses prunes en pobans; 40 do prunes en boites transparentes; 10 pipes eau de vie de Cognac, [illegible] marque Castillon; 40 quarts do do do do; 10 barils vinaigre de vin blanc, à vendre par AUG. MOLIER, 20 nov rue Toulouse, No. 30

EN débarquement de la barque Hanse, de Bordeaux, 8 demi pipes Cognac [illegible] de Olivier; 6 quarts pipes idem; 4 demi pipes Cognac de preuve, de J. J. Dupuy; 10 quarts idem; 40 caisses abricots à l'eau de vie, 10 do fruits assortis, à l'eau de vie, 20 do prunes à l'eau de vie, 25 do poires, do 20 caisses vin Haut Talence, 20 do pruneaux en [illegible] 10 do en jarres, 5 balles bouchons pointus fins et superfins, 8 do surfins, 150 paniers bouteilles [illegible]. DARAN, QUEYROUZE & Co, 20 nov 11 et 15, St-Louis.

CHARBON.—On retire actuellement d'un chaland [illegible] de charbon de Pittsburg, que l'on vendra à bas prix [illegible]. 18nov

ON désire trouver à louer—10 NEGRES robustes; s'adresser à EUG. ROCHEREAU & Co, 22 nov 17 et 19, St Louis

VIN DE CHAMPAGNE—400 paniers vin de Champagne, de la marque A. Pavillier, à vendre par AUG. MOLIER, 22 nov rue St. Louis, No. 30

CHAUX DE THOMASTON.—Les personnes qui [illegible]. ALFRED KEARNY & Co, 18nov 22, Magasins

VACHE A VENDRE—Une belle vache laitière [illegible]. JOHN O. WOODRUFF & Co, 22, Magasins

[illegible] & Co, rue Magasins 11 nov

ASTHME—Sirop de cerises sauvage du Dr. Davis—L'écorce de la cerise sauvage (Prunus Virginiana) est [illegible] un remède populaire pour les affections [illegible]

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co. Agence pour la vente en gros [illegible] de Chartres [illegible] de Winer.

Remède contre la Fièvre jaune. L'USAGE de la [illegible]

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co. Dépôt chez P. A. [illegible], Encoignure Royale [illegible]. La Louisiane est de toutes [illegible]

VERMIFUGES. LE soussigné offre au public [illegible] Winer, Fahnestock, Mason, [illegible] en pastilles, Mousse de Corse [illegible], Grain d'herbes à vers [illegible] H. BONNABEL, 17 nov Enc. Natchez [illegible]

GIQUEL & JAMISON, No 6, rue de Chartres.
RECOIVENT par les navires [illegible] et Wisconsin, de New [illegible] suivants, qu'ils vendent à des prix [illegible]. Indiennes françaises nouveautés [illegible] 23 nov No 6

A. BARRAUD, Coiffeur-Parfumeur. Encoignure des rues Royale [illegible]
A l'honneur de prévenir les Dames qu'arrivant de Paris avec un [illegible]

AVIS.—Les soussignés, en vertu [illegible] l'honorable Tribunal, Cour de [illegible] Nouvelle Orléans, en date du [illegible] Nouvelle-Orléans, le 11 novembre 1847. J. D. LAMBERT, H. J. RANNEY, OCTAVE BLACHE. 12 nov—20

SALON DE MODES.
Mme ADELE NORES, [illegible] chez Mme Delouvre [illegible] les dames de la Nouvelle Orléans qu'elle vient de recevoir, de Paris, son assortiment de [illegible] Modes [illegible] No 242, rue Bourbon [illegible]

A LA REINE DE CHYPRE. Encoignure Bourbon et St Pierre.
LE soussigné a l'honneur de prévenir les Dames et le public en général [illegible] A. LARROQUE, 4 nov—1m

MAIRIE DE LA NLLE ORLEANS, 20 novembre 1847.
EN vertu des ordonnances existantes [illegible] A. D. CROSSMAN, Maire. 23 nov

PIANO FORTE—Médaille—Un magnifique [illegible] à 7 octaves [illegible] grande foire de New-York, est à vendre [illegible] de Musique de MAYO, rue du Camp [illegible] 23 nov

GRAISSE—276 barils de nouvelle graisse [illegible] steamer à vapeur Kate Kearny, et à vendre par J. O. WOODRUFF & Co, 23 nov 23, rue des Magasins.

FARINE—300 barils Washington, de St Louis [illegible] de Empire, de Quincy; 100 do Rapids [illegible] Washington City, à vendre par J. O. WOODRUFF & Co, 23 nov 23, rue des Magasins.

CHAUX DE THOMASTON—1500 barriques chaux de Thomaston en débarquement du navire [illegible] à vendre par ALFRED KEARNY & Co, 22 nov 22, rue des Magasins

CHANGEMENT DE DOMICILE.
LES Drs P. BLANCHARD & A. LION [illegible] Orléans, ont transféré leur domicile au No [illegible] du Canal, entre St Charles et Carondelet [illegible] 2e Municipalité. 19nov

Marchandises Sèches.
DRAPS et casimirs français, anglais et américains [illegible] draps de castor, bleus, bleu et noir. Satinets, bleu, bruns, noir, gris, etc. Velours, soie et [illegible] pour gilets, nouveautés. Serges de soie, de laine, et alpaca. Chemises de flanelles et caleçons en mérinos, coton. Indiennes anglaises; cachemire d'Ecosse nouveau. Mousseline de laine; bombasine. Mousseline de laine noire; alpacas do. Parapluies de soie; do coton. Schalls de laine brodé, très riches. Schalls de crêpe brodé, ayant droit au drawback. Damasks, flanelles, [illegible] H G DUVIVIER, 21 oct No. 13 rue du Canal, au premier

PLATS Cotés.—35 barriques plats cotés [illegible] à vendre par J. WOODRUFF & Co, 23nov 23, Magasins